

2012_B128

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Attribution de subventions au CPIE et Ecopolénergie dans le cadre du "dispositif d'accès aux économies d'énergie pour tous"

Le 5 avril 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyrichard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCIEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DRAOUZIA Dabbla, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(s) :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 5 AVRIL 2012

Rapporteur : Jean-Pierre SAEZ
Co-rapporteur : Jacques BUCKI

Thématique : Environnement, cadre de vie et développement durable

Objet : Attribution de subventions au CPIE et Ecopolénergie dans le cadre du dispositif d'« accès aux économies d'énergie pour tous »
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Ce rapport propose l'attribution d'une subvention de 8.700 € pour le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays d'Aix, et de 19.600 € pour l'association Ecopolénergie dans le cadre du dispositif expérimental d'« accès aux économies d'énergie pour tous ».

Exposé des motifs :

A l'occasion du Bureau communautaire du 2 décembre 2011, vous avez donné un avis favorable sur le principe d'expérimenter l'opération « Accès aux économies d'énergie pour tous », pour répondre à l'urgence économique de la précarité énergétique de certains ménages, améliorer la qualité thermique des logements et ainsi notre environnement, et pour pouvoir analyser et déterminer les facteurs déclenchant la décision d'investissement des particuliers. Les modalités de mise en œuvre du dispositif ont été décidées en Conseil Communautaire du 15 mars 2012.

Des partenaires associatifs ont souhaité accompagner ce dispositif par la mise à disposition d'outils d'analyse, et une action ciblée sur les publics en précarité énergétique.

Ce rapport propose d'attribuer des subventions aux associations CPIE du Pays d'Aix et Ecopolénergie.

1- Modélisation des aides et bilan de l'opération

L'un des constats à l'origine du projet réside dans la multiplicité et la complexité des aides aux travaux notamment pour les personnes en difficulté, et de fait leur faible utilisation.

Ce point particulier intéresse tout particulièrement le CPIE du Pays d'Aix, qui souhaite participer à cette opération pour renforcer sa connaissance des aides existantes, et le croisement de ces mesures incitatives avec les publics. En effet, cette expérimentation est de nature à apporter des éléments scientifiques et statistiques fiables à la mission de conseil aux particuliers (Espace Info Energie) que porte l'association depuis 2004. Ainsi sur la base du bilan de cette opération, les messages, conseils et actions de l'Espace Info Energie seront mieux ciblés et adaptés aux attentes des particuliers.

Le CPIE propose de fournir une simulation financière du coût des travaux de mise à niveau énergétique de l'habitation. Cette simulation doit constituer un véritable dossier de pré financement et doit intégrer les paramètres propres à la famille, les aides classiques (crédit d'impôts, aides de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) le cas échéant), mais également des aides spécifiques et très personnalisées auxquelles peut avoir droit la famille (caisse de retraite, prêt de l'employeur, exonération de la taxe foncière par certaines Communes, aides sociales spécifiques...).

Le CPIE propose de réaliser ces simulations sur toute la période expérimentale. Ces analyses vont permettre de repérer l'ensemble des fonds et incitations disponibles, de les modéliser et d'en vérifier les modalités d'application et d'utilisation.

Le CPIE du Pays d'Aix nous propose de porter cette mission, il sollicite une subvention de 7.200 €.

L'objectif d'une expérimentation est de disposer d'un bilan et d'une analyse qui seront la base de la définition des suites à donner. Ils doivent répondre aux questions suivantes :

- quels sont les facteurs déclenchant des travaux d'économie d'énergie chez les habitants du Pays d'Aix?
- faut-il compléter les aides existantes, à quelle hauteur, pour qui et comment?

Le CPIE du Pays d'Aix, pour compléter la mission précédemment décrite, propose de rédiger le bilan de l'expérimentation, et sollicite pour ce faire une subvention de 1.500 €.

Pour les subventions au titre d'une manifestation/action du CPIE :

N° GU	Manifestation Action	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Subvention N Bureau du 27/01/12	Budget global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectif oui/non
2012-00193	Economie d'énergie	CPIE	Environnement	0 €	87.500 €	1.038.645 €	8.700 €	8.700 €	oui

2- Traitement spécifique de la précarité énergétique

L'association Ecopolénergie, à l'origine du Réseau Régional Energie et Précarité, destiné à favoriser les échanges entre acteurs de l'énergie, de l'action sociale et du logement, a réalisé la plupart des diagnostics territoriaux de la précarité énergétique sur la région dont celui de la Communauté du Pays d'Aix en 2011.

Au titre des recommandations faites dans la plupart de ces diagnostics, figure la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des familles vers la réalisation de travaux d'amélioration des performances énergétiques. Ecopolénergie qui souhaite asseoir cette spécificité transversale de son activité, est très intéressée par cette expérimentation qui permettra d'amorcer de nouvelles méthodes de travail, et de relations entre acteurs. Il s'agit de les rendre autonome sur ces questions, et d'améliorer le service rendu aux populations modestes. Cette action nécessite des rencontres et séances de travail avec les services sociaux afin qu'ils prennent en compte la dimension précarité énergétique dans leurs activités professionnelles. L'association propose à la Communauté du Pays d'Aix d'expérimenter cette plateforme d'échange et de suivre et d'accompagner l'expérimentation sur notre territoire. L'Association sollicite une subvention de 19.600 €.

N° GU	Manifestation Action	Association	Domaine d'activités	Subvention N Bureau du 27/01/12	Budget global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2012-00117	Expérimentation précarité énergétique	Ecopolénergie	Environnement	42 339€	466.742 €	19.600 €	19.600 €	oui

Des conventions d'objectifs 2012, ont été votées en Bureau Communautaire du 27 janvier 2012, elles décrivent les missions d'Espace Info Energie et de Conseil en Energie Partagé (économies de flux) que portent ces associations depuis plusieurs années.

Des avenants sont proposés en annexe pour ces deux nouvelles missions.

Ces deux dernières dépenses s'inscrivent dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial retenu dans l'appel à projet régional et européen et à ce titre bénéficient d'une subvention de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) à hauteur de 60 %.

Visas

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi numéro 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la délibération n°2007_A190 du Conseil Communautaire du 20 juin 2007 relative à la politique générale sur l'énergie et la diminution des gaz à effets de serre ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;

VU la délibération n°2010_B058 du Bureau Communautaire du 4 février 2010, approuvant le principe du lancement d'un Plan Climat Energie Territorial ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 décembre 2011, relatif au principe d'une expérimentation d'un dispositif d'accompagnement et d'aide à la réhabilitation thermique de logements à destination des habitants du Pays d'Aix ;
Vu la délibération n°2012_B037 du Bureau communautaire du 27 janvier 2012 relative à l'attribution d'une subvention au CPIE du Pays d'Aix et à Ecopolenergie pour les Espaces Info Energie et le Conseil en Energie Partagé ;
VU l'avis favorable de la Commission Environnement en date du 5 janvier 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'apporter une subvention à l'Association CPIE du Pays d'Aix –Atelier de l'Environnement d'un montant 8.700 € pour l'accompagnement de l'expérimentation « accès aux économies d'énergie pour tous » ;
- **APPROUVER** les termes de l'avenant à la convention d'objectifs annuelle 2012 entre la Communauté du Pays d'Aix et l'Association CPIE du Pays d'Aix –Atelier de l'Environnement ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer cet avenant ;
- **DECIDER** d'apporter une subvention à Ecopolénergie d'un montant de 19.600 € pour la mise en place d'une expérimentation sur la précarité énergétique;
- **APPROUVER** les termes de l'avenant à la convention d'objectifs annuelle 2012 entre la Communauté du Pays d'Aix et l'Association Ecopolénergie ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer cet avenant ;
- **DECIDER** que les dépenses résultant des opérations réalisées par les associations seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au BP 2012 1DR Section Fonctionnement au chapitre 65 imputation 832/6574 ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant, à signer les actes nécessaires à la mise en place de ce dispositif ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'ADEME, au titre de cette opération, et le cas échéant à d'autres partenaires.

GU 2012-00193

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ANNUELLE 2012

ENTRE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

ET L'ASSOCIATION L'ATELIER DE L'ENVIRONNEMENT - CPIE DU PAYS D'AIX

AVENANT N° 1

CPIE/CPA

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION

ENTRE D'UNE PART,

- **La Communauté du Pays d'Aix dont le siège social** est sis Hôtel de Boades-8 place Jeanne d'Arc- CS 40868-13626 Aix en Provence- Cedex 1,

Représentée par son Président en exercice, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, ou son représentant, dûment habilité aux présentes en vertu de la délibération du Bureau Communautaire du 5 avril 2012,
d' une part,

ET D'AUTRE PART,

- **L'Atelier de l'Environnement du Pays d'Aix – Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement** ; Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et dont le siège social est situé au domaine du Grand Saint Jean 4 855 chemin du Grand Saint Jean- 13540 PUYRICARD, ci-après désignée par les termes "L'association" ou "L'Atelier de l'Environnement CPIE du Pays d'Aix".

Représentée par Monsieur Hervé DOMENACH
Agissant en qualité de Président pour le compte de ladite association.

EXPOSE DES MOTIFS

Le Bureau communautaire, lors de sa session du 27 janvier 2012, a décidé d'attribuer en 2012, une subvention à hauteur de 87.500 € au CPIE pour l'exercice des missions de l'Espace Info énergie, conseil en énergie partagée, observatoire du bruit et pour une participation à l'hébergement de ces missions.

Depuis, la CPA et le CPIE ont élaboré un Dispositif expérimental « **d'accès aux économies d'énergie pour tous** »

Le CPIE fort de son expérience dans le domaine de la maîtrise de l'énergie a proposé d'accompagner la CPA dans son opération expérimentale. Le CPIE apportera son concours à la réalisation des simulations financières du coût des travaux de mise à niveau énergétique de l'habitation. Ces simulations doivent permettre de constituer un véritable dossier de pré financement qui intègre les paramètres propres à la famille. Le CPIE va utiliser cette période expérimentale pour repérer l'ensemble des dispositifs, les modéliser, vérifier leurs modalités d'application et d'utilisation.

Par ailleurs, le CPIE réalisera le bilan de l'opération expérimentale pour permettre d'envisager la suite qui sera donnée au programme par la CPA.

Ainsi, afin de tenir compte de cette nouvelle activité pour l'année 2012, il est nécessaire de passer un avenant à la convention annuelle liant la CPA au CPIE.

ARTICLE 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour but de modifier l'article 5 de la convention annuelle 2012 « Subvention de Fonctionnement ».

ARTICLE 2 – Modifications apportées à l'article 2 « Définition du programme d'actions envisagé »

Mission 4 : - Dispositif expérimental « d'accès aux économies d'énergie pour tous »

L'un des constats à l'origine du projet de la CPA réside dans la multiplicité et la complexité des aides aux travaux d'économie d'énergie notamment pour les personnes en difficulté, et leur faible utilisation.

C'est pourquoi, il est intéressant et innovant de fournir une véritable simulation financière du coût des travaux de mise à niveau énergétique de l'habitation.

Cette simulation doit constituer un véritable dossier de pré financement et doit intégrer les paramètres propres à la famille, les aides classiques (crédit d'impôts, aides de l'ANAH le cas échéant), mais également des aides spécifiques et très personnalisées auxquelles peut avoir droit la famille (caisse de retraite, prêt de l'employeur, exonération de la taxe foncière par la commune; aides sociales spécifique...).

La période expérimentale que met en place la CPA en 2012, doit permettre de repérer l'ensemble des dispositifs, de les modéliser et d'en vérifier les modalités d'application et d'utilisation.

Par ailleurs, l'objectif d'une expérimentation est de disposer d'un bilan et d'une analyse qui sera la base de la définition des suites à donner, il doit répondre aux questions suivantes :

- quels sont les facteurs déclanchant des travaux d'économie d'énergie chez les habitants du Pays d'Aix ?
- faut-il compléter les aides existantes, à quelle hauteur, pour qui et comment ?

Le CPIE du Pays d'Aix rédigera ce bilan.

ARTICLE 3 – Modifications apportées à l'article 5 « Subvention de fonctionnement »

Le montant initial de la subvention s'élevait à 87.500 €.

Le présent avenant porte le montant de la subvention au CPIE pour l'année 2012 à 96.200 €.

Participation au titre du programme expérimental d'accès aux économies d'énergie pour tous : 8700€

ARTICLE 4 – Autres dispositions de la convention

Le présent avenant prendra effet à la date de sa notification.

Toutes les clauses de la convention annuelle 2012 non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour l'association
CPIE,
Le Président,

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,
Délégué aux économies d'Énergie et aux
Énergies renouvelables

Monsieur Hervé DOMENACH

Monsieur Jacques BUCKI

GU/2012 - 00117

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ANNUELLE 2012

ENTRE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

ET L'ASSOCIATION ECOPOLENERGIE

AVENANT N° 1

ECOPOLENERGIE/CPA

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION

ENTRE D'UNE PART,

La Communauté du Pays d'Aix dont le siège social est sis Hôtel de Boades-8 place Jeanne d'Arc- CS 40868-13626 Aix en Provence- Cedex 1,

Représentée par son Président en exercice, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, ou son représentant, dûment habilité aux présentes en vertu de la délibération du Bureau Communautaire du 5 avril 2012,
d' une part,

ET D'AUTRE PART,

ECOPOLENERGIE, Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et dont le siège social est situé Villa Pesquier – Quartier Le Pesquier – Route de Biver – Dép. 58 - 13 120 GARDANNE, ci-après désignée par les termes "L'association" ou "ECOPOLENERGIE".

Représentée par Monsieur Guy PARRAT agissant en qualité de Président pour le compte de ladite association,
d'autre part,

EXPOSE DES MOTIFS

Le Bureau communautaire, lors de sa session du 27 janvier 2012, a décidé d'attribuer en 2012, une subvention à hauteur de 42 339€ à l'Association Ecopolénergie pour l'exercice des missions de l'Espace Info énergie et de Conseil en énergie partagée.

Depuis, la CPA a élaboré un Dispositif expérimental « **d'accès aux économies d'énergie pour tous** »

En 2012, la CPA met en place un projet expérimental destiné à répondre à l'urgence des situations de précarité énergétique que vivent certains ménages,

sur la nécessité d'engager des opérations lourdes de maîtrise de l'énergie, par les travaux et par le changement des comportements.

L'Association Ecopolénergie, spécialisée dans le domaine de la précarité énergétique, se montre très intéressée par l'accompagnement social de ce dispositif afin de renforcer sa position d'association experte dans ce domaine. Elle propose un programme de mobilisation et d'implication des acteurs de terrains et les habitants.

Ainsi, afin de tenir compte de cette nouvelle activité pour l'année 2012, il est nécessaire de passer un avenant à la convention annuelle liant la CPA à l'Association Ecopolénergie.

ARTICLE 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour but de modifier l'article 5 de la convention annuelle 2012 « Subvention de Fonctionnement ».

ARTICLE 2 – Modifications apportées à l'article 2 « Définition du programme d'actions envisagé »

Mission 3 : Projet d'expérimentation « d'accès aux économies d'énergie pour tous ».

Ecopolénergie forte de son expérience dans le domaine de la précarité énergétique, propose de mettre en place les missions suivantes :

- recensement des acteurs à mobiliser,
- recensements des aides à mobiliser,
- diffusion d'information auprès des acteurs appropriés,
- repérage des intervenants sociaux et énergétiques,
- suivi spécifique de 30 familles et synthèse
- synthèse et évaluation du dispositif
- participation à la rédaction du bilan de l'expérimentation.

ARTICLE 3 – Modifications apportées à l'article 5 « Subvention de fonctionnement »

Le montant initial de la subvention s'élevait à 42.339 €.

Le présent avenant porte le montant de la subvention à l'Association Ecopolénergie pour l'année 2012 à 61.939€

Participation au titre du programme expérimental d'accès aux économies d'énergie pour tous : 19.600 €

ARTICLE 4 – Autres dispositions de la convention

Le présent avenant prendra effet à la date de sa notification.

Toutes les clauses de la convention annuelle 2012 non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour l'association
ECOPOLENERGIE,
Le Président,

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président,
Délégué aux économies d'Energie et aux
Energies renouvelables

Monsieur Guy PARRAT

Monsieur Jacques BUCKI

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Attribution de subventions au CPIE et Ecopolénergie dans le cadre du "dispositif d'accès aux économies d'énergie pour tous"

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

12 AVR. 2012

